



# Syndicat National des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs

## Communiqué de presse

### **Réforme du troisième cycle : les jeunes anesthésistes-réanimateurs dénoncent une atteinte majeure à leur formation et à la qualité des soins.**

Le 4 janvier 2017

Le **Syndicat National des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs** (SNJAR) a pris connaissance de l'Arrêté ministériel du 26 décembre 2016 déterminant pour la période 2016-2020 le nombre d'internes dans le co-DES d'Anesthésie-Réanimation (AR) et de Médecine Intensive et Réanimation (MIR, anciennement réanimation médicale) à former par subdivision publié au Journal Officiel n°0302 du 29 décembre 2016. Les chiffres de 459 internes/an pour la filière AR et de 97 internes/an pour la filière MIR ont été retenus.

Cette répartition est un coup de massue apporté à la qualité de la formation des anesthésistes-réanimateurs et à la richesse de leur exercice qui mènera à terme à une dégradation de la prise en charge des patients. L'offre de postes de MIR promise en 2017 est 9 fois supérieure aux besoins démographiques des réanimateurs médicaux (*source*: Atlas 2016 de la démographie médicale en France du Conseil National de l'Ordre des Médecins). Ainsi, non seulement les capacités de formation en réanimation ne permettront plus aux jeunes anesthésistes-réanimateurs de se former en réanimation mais il n'y aura également plus de possibilité d'un exercice ultérieur pour les anesthésistes-réanimateurs diplômés de travailler au sein de ces unités. Or cette double qualification est la clé de voûte d'une prise en charge optimale des patients depuis le bloc opératoire jusqu'aux réanimations ou unités de soins continus, en relation étroite avec les différentes spécialités, en particulier chirurgicales.

Par ailleurs, le SNJAR s'élève contre un arbitrage autour de cette répartition, déconnecté des réalités démographiques du terrain, rendu en dehors de toute concertation avec les structures représentatives universitaires, syndicales et étudiantes et publiée au lendemain de Noël, signe évident d'une manœuvre politique. De plus, le SNJAR ne peut que constater un conflit d'intérêts patent avec des personnalités impliquées dans la mise en œuvre de cette réforme à la fois juges et parties.

Cet arrêté étant de nature à dégrader à très court terme la formation et l'exercice des jeunes anesthésistes-réanimateurs ainsi que la qualité de la prise en charge médicale des patients au bloc opératoire et en réanimation, le SNJAR s'y oppose fermement et demande à être reçu rapidement par la Direction Générale de l'Offre de Soins et par le Ministère de la Santé en vue de présenter les risques associés à cette décision et ses propositions.

L'Anesthésie-Réanimation et la qualité de la prise en charge des patients sont en danger, nous sommes fermement décidés à ne pas laisser faire.

#### Contact presse:

Franck Verdonk, 06 77 78 38 77, [president@snjar.fr](mailto:president@snjar.fr)

Clément Gakuba, 06 64 00 17 20, [secretaire@snjar.fr](mailto:secretaire@snjar.fr)

Vincent Bruckert, 06 61 89 47 03, [porteparole@snjar.fr](mailto:porteparole@snjar.fr)

**Président**  
Franck Verdonk  
[president@snjar.fr](mailto:president@snjar.fr)

-----  
**Secrétaire Général**  
Clément Gakuba  
[secretaire@snjar.fr](mailto:secretaire@snjar.fr)

-----  
**Trésorier**  
Lucille Wildenberg  
[tresorier@snjar.fr](mailto:tresorier@snjar.fr)

-----  
**Vice président**  
Charlotte Kelway  
Yohan Rebolar  
Jean-Philippe Salaun  
David Tonon  
[vp@snjar.fr](mailto:vp@snjar.fr)

-----  
**Porte-parole**  
Vincent Bruckert  
[porteparole@snjar.fr](mailto:porteparole@snjar.fr)

-----  
**Webmaster**  
Clément Gakuba  
[webmaster@snjar.fr](mailto:webmaster@snjar.fr)

**Adresse SNJAR**  
17, rue du Fer à Moulin  
75005 Paris

**[www.SNJAR.fr](http://www.SNJAR.fr)**